

Objet : Nouvelle délibération sur les délégations confiées au Président, vices Présidents et élus référents du Pays.

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical, que suite à un recours gracieux formulé par Monsieur le Préfet de la Charente et reçu au Pays en date du 09 septembre dernier, portant sur les délégations d'attributions de l'assemblée délibérante et de délégations de fonctions et de signature du Président, il y a lieu d'annuler la délibération prise le 03 juillet dernier et reprendre une nouvelle délibération portant sur les délégations confiées aux Président, vices présidents et aux élus référents.

Le Comité syndical,

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- décide d'annuler et de remplacer la délibération prise le 03 juillet dernier,
- décide de confier au Président les dossiers relevant des domaines de l'Aménagement, de l'Urbanisme, de l'Environnement, de l'Habitat, des Transports, des Circuits courts, de la communication et des Contrats et conventions avec l'Etat, la Région et le Département,
- autorise le Président à confier des délégations aux vices présidents et à des élus référents,
- autorise le Président à rédiger de nouveaux arrêtés de délégations de fonction,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A MONTMOREAU LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Yves AMBAUD

**Objet : Contrat Local Initiatives Climat (CLIC) :
Validation du programme d'information/communication pour le second semestre 2008.**

Monsieur le Président rappelle que le Contrat Local Initiatives Climat est un dispositif d'accompagnement contractualisé avec la Région et l'ADEME, qui vise à créer une dynamique partagée par les acteurs du territoire pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Outre l'animation et la concertation nécessaire en la matière (comité de pilotage, groupes de travail thématiques, et animatrice) pour atteindre cet objectif, Monsieur le Président explique qu'une information et une sensibilisation des acteurs est nécessaire.

Ainsi il propose que pour le second semestre 2008, le programme d'information et de communication suivant soit proposé et mis en œuvre sur le territoire :

Dépenses	Recettes (Montant en €)		
	FREE	Pays	Total
Journée d'information CLIC		50	50
Charte d'engagement climat	200	200	400
Forum climat	238	237	475
Plaquette « Agir localement contre le changement climatique »	750	750	1 500
Total	1 188	1 237	2 425

Il rappelle que par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat développé dans le cadre du CLIC, le programme ARQUADE porté par Maisons Paysannes se tiendra d'ici décembre prochain sur le territoire.

Le Comité syndical

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- autorise le Président à mettre en œuvre le programme d'information et de communication présenté ci-dessus d'un montant maximum prévisionnel de 2 425 €,
- autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région pour bénéficier d'une aide du Fonds Régional d'Excellence Environnementale,
- autorise le Président à payer les dépenses qui s'y rapportent,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Yves AMBAUD

**Objet : Contrat de cohésion 2006-2008 avec le Département de la Charente :
Avenant à la programmation annuelle 2008**

Monsieur le Président rappelle que le Conseil général de la Charente a inscrit une dotation de 55 000 euros pour la programmation 2008 du contrat de cohésion 2006-2008.

Il rappelle que ce partenariat porte sur des opérations structurantes, jugées conjointement prioritaires pour le développement du territoire et relevant exclusivement des thèmes de la cohésion sociale et territoriale.

Il rappelle que lors du comité syndical du Pays du 14 mai dernier, le Pays a déjà délibéré sur la programmation 2008 de ce contrat. Cette délibération a été ensuite transmise au Conseil général.

Depuis, il explique qu'il est nécessaire de modifier par voie d'avenant la programmation annuelle 2008 pour deux raisons.

En effet, il est nécessaire de procéder à une évaluation du Tour du Sud Charente avant de prévoir une animation de ce circuit.

De plus, après vérification, il apparaît que le soutien financier du Pays Ouest Charente au fonctionnement de l'association des Etapes du Cognac est apporté via le Contrat de cohésion. Il est donc possible de mobiliser ce dispositif pour assurer le soutien du pays Sud Charente au suivi animation du réseau des adhérents aux Etapes du Cognac.

Considérant l'avis favorable du Bureau du Pays et de M. Alain RIVIERE, Conseiller général référent, Monsieur le Président propose de solliciter auprès du Département le réajustement de programmation indiqué ci-après.

Domaines d'intervention	Opérations	Maître d'ouvrage	Coût estimatif (en €)	Participation du Conseil général (en €)
Cohésion Sociale	Permanences décentralisées	Mission locale Ouest et Sud Charente	28 297 TTC	7 500 (26 %)
	Séjour Esprit montagne	Association LECAU (en lien avec les autres centres de loisirs)	14 571 TTC	2 000 (14 %)
	Camp de vacances à Nabinaud	Association LECAU (en lien avec les autres centres de loisirs et le centre de découverte)	8 400 TTC	1 824 (13 %)
	Aide au démarrage et à la transformation en SCIC	Communauté de Communes des 3B	16 000 TTC	4 000 (25 %)

Cohésion territoriale	Aide à la coopération et à la mutualisation en vue d'un rapprochement intercommunautaire	Communauté de Communes du Pays d'Aubeterre	32 000 TTC	8 000 (25 %)
	Développement du site internet	Syndicat mixte du Pays Sud Charente	5 000 TTC	4 000 (80 %)
	Projet de coopération sur l'Art roman	Syndicat mixte du Pays Sud Charente	12 000 TTC	3 600 (30 %)
	Suivi animation du réseau des adhérents aux Etapes du Cognac	Syndicat mixte du Pays Sud Charente	6 100 €	2 400 (39 %)
	Animations pour la mise en place de Circuits courts	Syndicat mixte du Pays Sud Charente	35 850 TTC	3 676 (10 %)
	Elaboration d'une Charte forestière	Syndicat mixte du Pays Sud Charente	50 000 TTC	18 000 (36 %)
Montant total				55 000

Le Comité syndical,

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- approuve la proposition de réajustement de la programmation 2008 du contrat de cohésion, faites par le Président,
- autorise le Président à solliciter auprès du Département cette proposition de réajustement pour décision de sa commission permanente.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Yves AMBAUD

Objet : Elaboration d'une charte forestière de territoire.

Monsieur le Président rappelle que le Sud Charente a une vocation forestière très marquée. L'activité liée à la production et à la transformation de la ressource ligneuse joue un rôle important dans l'emploi local. Le patrimoine boisé joue un rôle important dans le maintien d'un environnement et d'un cadre de vie attractif.

L'arbre et la forêt peuvent ainsi être de véritables supports du développement local.

Il explique qu'une Charte Forestière de Territoire (CFT) peut être un outil intéressant à mobiliser pour le territoire afin d'assurer une gestion durable et promouvoir la multifonctionnalité de la forêt.

Il explique que cet outil a été introduit par la loi d'orientation forestière de 2001 qui prévoit que : « Sur un territoire pertinent reconnu par l'Etat (arrêté préfectoral) ..., une charte forestière de territoire peut être établie afin de mener un programme d'actions pluriannuel intégrant, le cas échéant, la multifonctionnalité des forêts locales et visant à :

- garantir la satisfaction des demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leur sont connexes,
- contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural,
- renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits,
- favoriser le regroupement des propriétaires forestiers sur le plan technique ou économique, la restructuration foncière ou encore la gestion groupée au niveau forestier »

Une CFT vise à :

- susciter une réflexion au sein d'un territoire pertinent pour analyser la place de la forêt, du bois et de l'arbre au sein de ce territoire,
- élaborer un projet partagé faisant de l'arbre un atout de développement local,
- encourager une démarche contractuelle entre les acteurs du développement local.

Au niveau économique : il s'agit de renforcer, structurer et diversifier la filière de production, de récolte et de valorisation des produits forestiers locaux :

- ▣ Filière aval : état des lieux des entreprises, des scieries et du marché du bois local,
- ▣ Filière amont : investissements forestiers réalisés (pistes, boisements, améliorations)
- ▣ Exploitation du bois : desserte forestière, propriété foncière...
- ▣ Bois d'industrie
- ▣ Bois énergie
- ▣ Bois construction
- ▣ Production fruitière pouvant avoir un lien avec la filière forêt-bois
- ▣ Agroforesterie.

Au niveau socio-culturel : il s'agit de tenir compte de la demande sociale :

- ▣ Eco-tourisme : accueil en forêt, création de sentiers d'interprétation...
- ▣ Aspect patrimonial de la forêt : l'arbre et le bois dans le patrimoine local...
- ▣ Valorisation des autres produits : champignons, chasse...

Au niveau environnemental : il s'agit de mieux intégrer l'environnement et la qualité des paysages dans la gestion forestière des massifs.

- ▣ Puits de carbone à valoriser
- ▣ Gestion concertée des espaces agricoles et forestiers : ré-ouverture des milieux, pluri-activité, boisement des terres agricoles au niveau des périmètres des zones de captages d'eau potable,

- ▣ Intégration environnementale, conservation de la biodiversité : richesse écologique des espaces protégés, apport de la forêt à la biodiversité, rôle des haies,
- ▣ Risques naturels : feu (PPFCI)

Ce document cadre permettra de :

- mobiliser des acteurs, au sein d'un comité de pilotage,
- établir un diagnostic,
- poser des enjeux et les hiérarchiser,
- définir des objectifs,
- déboucher sur un programme d'actions pour atteindre les objectifs fixés,
- mobiliser des financements prioritaires.

Monsieur le Président insiste sur le fait que cette CFT serait une première au niveau régional.

Il présente le plan de financement prévisionnel de cette étude :

Plan de financement prévisionnel :

Postes de dépenses	Montant	Recettes	Montant
Honoraires d'un bureau d'études	50 000	Europe (<i>LEADER</i>)	22 000
Conception, élaboration et reproduction du document		Etat	8 000
		Département (<i>Contrat de cohésion</i>)	18 000
		Syndicat mixte du Pays (<i>Autofinancement</i>)	2 000
TOTAL TTC	50 000	TOTAL TTC	50 000

Le Comité syndical

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- valide les objectifs d'une Charte forestière de territoire,
- valide le projet de cahier des charges,
- adopte le plan de financement prévisionnel de ce projet,
- autorise le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'Europe, de l'Etat, et du Département,
- autorise le Président à lancer une consultation auprès de bureaux d'études,
- autorise le Président à payer les dépenses qui s'y rapportent,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAIS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Yves AMBAUD

Objet : Elaboration d'une charte paysagère.

Monsieur le Président rappelle que le Sud Charente a des paysages d'une grande diversité, et d'une grande qualité. Ils constituent de véritables supports du développement local.

Le Pays Sud Charente porte depuis longtemps une attention particulière à ses paysages :

- élaboration d'un document d'aide à l'action en lien avec le CAUE de la Charente en 2001,
- organisation de sessions de sensibilisation et de formation des élus à la prise en compte des paysages dans l'élaboration des documents d'urbanisme en lien avec le Conseil de développement en 2005 et 2006,
- réalisation d'une exposition et d'un rapport d'étude par les étudiants de l'Ecole du paysage de Bordeaux entre avril et juin 2008, qui ont permis de mettre en évidence :
 - une lecture des paysages (différentes ambiances du territoire),
 - des dynamiques du paysage,
 - des stratégies possibles d'aménagement.

Il précise qu'il s'agit aujourd'hui non pas de refaire ces travaux, mais de se baser sur, de le poursuivre et de le finaliser dans le même esprit et sur tout le périmètre du pays.

Il explique qu'une charte paysagère peut être un outil intéressant à mobiliser pour le territoire. Elle a été introduite par la loi paysage de 1993 qui permet de conduire des actions concertées en faveur des paysages (protection, gestion et maintien de la qualité des paysages...).

Une charte paysagère vise à :

- se doter d'un outil de connaissance des paysages pour faire partager les valeurs, les éléments qui fondent l'identité des différents paysages du Pays,
- identifier les actions prioritaires à conduire et les modalités de leur mise en œuvre en faisant de la charte un document opérationnel
- proposer un cadre d'intervention du Pays, notamment dans le cadre des contrats signés avec les partenaires Région, Département, Etat...
- guider les maîtres d'ouvrage publics ou privés pour une prise en compte du paysage et de ses caractéristiques dans leurs projets d'aménagement et de développement,
- contribuer à enrichir les autres politiques du territoire dans les domaines de l'habitat, du tourisme, de l'environnement, de l'économie, de l'urbanisme...
- permettre un engagement des différents acteurs pour assurer une continuité et une cohérence de l'action sur le territoire

Des enjeux sont pressentis en Sud Charente :

- la prise en compte du paysage dans la gestion de l'aménagement et de l'urbanisme : constructions neuves (lotissements, maisons individuelles...), écoconstruction, réhabilitation du bâti, zones d'activité, exploitations agricoles, réseaux de communication (LGV et RN10...), sites touristiques...
- la préservation et la valorisation d'éléments patrimoniaux (eau, arbre, haies, itinéraires, corridors biologiques, sites patrimoniaux...).

Ce document cadre permettra de :

- mobiliser des acteurs au sein d'un comité de pilotage,
- connaître et poser un diagnostic des paysages,
- poser des enjeux et des orientations en matière de qualité paysagère,
- définir des préconisations,
- déboucher sur un programme d'actions pour atteindre les objectifs fixés,
- mobiliser des financements prioritaires.

Monsieur le Président insiste sur le fait que cette Charte paysagère :

- se base sur les documents et études existants (Ecole de Bordeaux...),
- puisse hiérarchiser les objectifs en cours d'étude avec le comité de pilotage,
- nourrir et s'articuler avec les autres démarches du Pays (CLIC, Charte forestière...)

Il présente le plan de financement prévisionnel de cette étude :

Plan de financement prévisionnel :

Postes de dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Honoraires d'un bureau d'études	50 000	Europe (<i>LEADER</i>)	22 000
Conception, élaboration et reproduction du document		Etat	10 000
		Région (<i>Contrat Régional de Développement Durable</i>)	5 000
		Département (<i>Contrat de cohésion</i>)	9 455
		Syndicat mixte du Pays (<i>Autofinancement</i>)	3 545
TOTAL TTC	50 000	TOTAL TTC	50 000

Le Comité syndical

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- valide les objectifs d'une Charte paysagère,
- valide le projet de cahier des charges,
- adopte le plan de financement prévisionnel de ce projet,
- autorise le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département,
- autorise le Président à signer la convention d'assistance technique avec le Conservatoire Régional des Espaces Naturels,
- autorise le Président à lancer une consultation auprès de bureaux d'études,
- autorise le Président à payer les dépenses qui s'y rapportent,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Yves AMBAUD

Objet : Financement du dispositif « Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) »

Monsieur le Président explique que le Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) a pour objectif la production de logements à loyers maîtrisés et la lutte contre l'habitat indigne.

Ce dispositif a pour champ d'application tous les territoires qui ne sont pas déjà dans une démarche d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Il vise à :

- mettre sur le marché des logements locatifs conventionnés,
- sortir de l'insalubrité des logements locatifs ou appartenant à leurs propriétaires.

Il précise que depuis le 1^{er} janvier 2008, le Conseil général de la Charente est désormais maître d'ouvrage du PIG. Une animation est prévue sur une durée de 3 ans en fonction de la maturation des projets.

Ce dispositif prévoit d'abonder les aides de l'ANAH par celles des collectivités locales.

Monsieur le Président explique que le Pays Sud Charente peut participer au financement de ce dispositif dans le cadre du nouveau référentiel logement social 2008-2013 proposé par la Région aux territoires dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable.

Il précise que des objectifs en nombre de logements à aider ont déjà été fixés par 2 Communautés de Communes du territoire :

- sur la CdC de Montmorélien : 9 logements conventionnés et 1 sortie d'insalubrité,
- sur la CdC du pays de Chalais : 12 logements conventionnés et 3 sorties d'insalubrité.

Considérant les besoins recensés sur 2 communautés de communes,

Considérant la possibilité de cofinancement régional,

Considérant une surface moyenne de 100 m² par logement,

Considérant le plafond de 500 euros/m²,

Considérant donc un montant éligible moyen à 50 000 euros par logement,

Considérant le taux possible d'intervention de 5 %,

Monsieur le Président propose de conventionner avec le Conseil général, l'ANAH et les 2 communautés de communes pour soutenir les opérations de création de logement sociaux dans la limite des objectifs fixés, et ce à raison de 5% de la dépense subventionnable ANAH, soit au maximum 2 500 € par logement aidé.

Le Comité syndical,

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- autorise le Président à signer les conventions avec les Communautés de communes du Pays de Chalais, du Montmorélien, l'ANAH et le Conseil général permettant de financer à hauteur de 5%, soit 2 500 € maximum les opérations prévues dans le cadre des deux PIG du pays de Chalais et du Montmorélien via le Contrat Régional de développement Durable,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAIS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Yves AMBAUD

Objet : Médiation culturelle :

Mise en place d'un programme de sensibilisation des organisateurs de manifestations culturelles

Monsieur le Président explique que dans le cadre de sa mission de médiation culturelle, et pour dynamiser le tissu culturel local, la commission culture a souhaité proposer un cycle de sensibilisation à l'attention des organisateurs de manifestations culturelles.

Dans un souci d'économie de moyens, ce programme a été construit en partenariat avec le Pays Ouest Charente, et se tiendra en alternance soit sur Barbezieux, soit sur Segonzac.

Il présente les six sessions qui se tiendront entre octobre 2008 et mai 2009 prochain sur les deux pays :

- 17 Octobre 2008 (Segonzac) - la méthodologie d'organisation d'une manifestation culturelle
- 5 Décembre 2008 (Barbezieux) - le droit du spectacle vivant
- 30 Janvier 2009 (Barbezieux) - la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans l'organisation d'une manifestation
- 6 Mars 2009 (Segonzac) - l'accueil du public handicapé dans les manifestations
- 17 Avril 2009 (Segonzac) - le droit des plasticiens et l'organisation de manifestations - arts plastiques
- 29 Mai 2009 (Barbezieux) - le patrimoine comme outil de développement local

Selon les cas, il explique que ce seront soit des bénévoles soit des professionnels qui interviendront.

Sur le plan budgétaire, ce programme aura un coût total estimatif de 600 € à la charge du Pays Sud Charente.

Le Comité syndical

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- autorise le Président à mettre en œuvre le programme de sensibilisation des organisateurs de manifestations culturelles présenté ci-dessus d'un montant maximum prévisionnel de 600 €,
- autorise le Président à payer les dépenses qui s'y rapportent,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Yves AMBAUD

Objet : Renouvellement des représentants élus du Syndicat de Pays au sein du Conseil de développement du pays Sud Charente.

Monsieur le Président rappelle que c'est dans le cadre des différentes lois d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, qu'une instance, le Conseil de développement, qui regroupe des élus, socioprofessionnels et associatifs, et des habitants du pays Sud Charente, a été créé et fonctionne sur le territoire.

Entre 2001 et 2004, la première mission du Conseil de développement a été, d'élaborer en concertation avec les élus du Syndicat du Pays Sud Charente, et dans le cadre d'une démarche participative innovante, la Charte de développement durable du territoire.

Depuis décembre 2004, le Conseil de développement s'attache à :

- remplir son rôle de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte de pays, et d'émergence de projets,
- mener des actions de communication, de formations, et d'organisation d'évènements,
- ...dans le cadre de missions négociées et validées par les élus du pays, et de la mise à disposition d'un budget alloué par le Syndicat de Pays.

Monsieur le Président explique qu'au terme de 4 ans de fonctionnement, le Conseil de développement du pays Sud Charente a décidé de se renouveler pour la deuxième fois.

Il s'agit de désigner les représentants élus issus du comité syndical pour représenter le Syndicat de Pays dans le conseil de développement.

Il précise que le Conseil de développement est une instance incontournable dans le fonctionnement du Pays qui réfléchit et propose aux cotés des élus. Il s'agit d'améliorer la communication et la coordination entre Pays et Conseil de développement.

Pour ce faire, il propose que le collège élus du Conseil de développement soit notamment composé du Président et de Vice Présidents du Pays.

Il invite également chaque Communauté de Communes à se faire représenter en tant que telle, et que celles-ci désignent un représentant issu de leur conseil communautaire.

Le Comité syndical

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- désigne Jean Yves AMBAUD, Gérard SAUMON, Pierre JAULIN, Joel PAPILLAUD, Jean François RINEAU, Danièle BOISSEAU, Jean François BAUDET comme représentants du Syndicat mixte du Pays Sud Charente au sein du collège élus du Conseil de développement,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Yves AMBAUD